



Rapport annuel d'OMLET 2013-2014
Mot d'ouverture de l'Ombudsman
André Marin

Merci à vous tous qui êtes ici présents aujourd'hui, en personne, au téléphone et via notre webdiffusion en direct.

Alors que je présente ce rapport aujourd'hui, je ne peux pas m'empêcher de faire un retour en arrière de sept ans (janvier 2008), à l'époque où l'Ontario a mis en œuvre pour la toute première fois sa « loi sur la transparence », permettant ainsi aux membres du public de se plaindre quand ils étaient tenus à l'écart de réunions de leurs conseils locaux.

Les municipalités craignaient un déluge de plaintes. Les élus s'inquiétaient de ne plus pouvoir assister ensemble à des rencontres amicales. Et j'appréhendais que la loi ne soit qu'un « patchwork », sans grand pouvoir, car elle permettait aux municipalités de ne pas utiliser les services de mon Bureau et de sélectionner avec soin leur propre enquêteur.

Sept ans plus tard, nous avons constaté certains progrès. Beaucoup de municipalités ont apporté des réformes à leurs processus et adhèrent volontiers aux règles sur les réunions publiques. Il n'y a pas eu de déluge de plaintes – en fait, après des augmentations constantes du nombre de plaintes au cours des quelques dernières années, nous avons assisté à une réduction l'an dernier.

Et c'est une bonne chose – ceci montre que, dans la plupart des cas, les municipalités suivent les règles. Les élus et le public sont mieux renseignés à propos des exigences de la loi sur la transparence et j'ose croire que les rapports et le travail de sensibilisation que nous avons faits durant sept années y ont contribué.

Bien sûr, certains conseils continuent d'enfreindre la loi, soit par ignorance, soit intentionnellement. Bien que nous ayons reçu moins de plaintes, elles étaient plus souvent justifiées. Nous avons pu nous concentrer sur les cas graves et rejeter ceux qui semblaient frivoles, ou déclenchés par des motifs ultérieurs.

Quelques municipalités ont faussé les règles illégalement – par exemple celles qui ont élargi l'exception des « renseignements privés » pour l'appliquer à presque toute réunion au sujet d'une personne. Certaines aussi ont complètement ignoré les règles, en gérant les affaires municipales hors de la salle du conseil, avec des tiers. Mais toutes nos recommandations ont été acceptées, et plusieurs conseils ont suivi nos suggestions et ont commencé à faire des enregistrements numériques de toutes les réunions.

Bien sûr, mes préoccupations principales à propos de la loi sur la transparence restent inchangées : il n'y a aucune conséquence en cas d'infraction, et les municipalités peuvent encore sélectionner leur enquêteur comme bon leur semble. Cette année, nous avons vu le public et des politiciens se plaindre d'enquêtes incomplètes et incohérentes faites par des enquêteurs engagés par les municipalités. La loi s'en trouve affaiblie – partout, les mêmes normes devraient être appliquées.

Mais bonne nouvelle : la responsabilisation des gouvernements locaux est passée au premier rang de l'agenda politique cette année. Le mois dernier, la province a adopté le Projet de loi 8, *Loi sur la responsabilisation et la transparence du secteur public et des députés*. Cette Loi accorde à mon Bureau un droit de surveillance complet sur les municipalités, ainsi que sur les conseils scolaires et les universités. Une fois qu'elle sera promulguée, nous pourrons enfin venir en aide aux gens pour presque tous les problèmes qu'ils peuvent avoir avec leur gouvernement local – et non pas strictement pour les questions de règles des réunions publiques.

Déjà, nous assistons à une envolée du nombre de plaintes, surtout depuis l'adoption du Projet de loi 8. Beaucoup de candidats aux élections municipales d'octobre ont manifesté leur enthousiasme pour le projet de loi, et les électeurs ont rejeté de nombreux représentants de la vieille garde qui avaient enfreint la loi sur la transparence et qui s'étaient montrés réticents à nos enquêtes de par le passé.

Quelques-uns des conseils nouvellement élus ont décidé de limoger leur enquêteur et de refaire appel à nous, dont Sudbury ainsi que Leeds et les Mille-Îles, qui avaient tous deux décidé de ne plus utiliser nos services à la suite de rapports critiques que nous avons publiés sur eux.

Nous sommes maintenant arrivés à un tournant historique dans la responsabilisation des municipalités. Je suis optimiste et veux croire que les élections et le Projet de loi 8 ont amorcé une ère nouvelle, où la surveillance et l'ouverture seront prises au sérieux dans le secteur municipal.